

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 24 JUILLET 2009
COMPTE-RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Madeleine VEILLAS, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Sabine FIVET, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Patrick MOUSSÉ, Daniel CHALOT, Cyril EPINAT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Gérard REBOULET, Jean-Yves MOISSONNIER.

ABSENT : Nicolas OSSEDAT

**EXTENSION DU CIMETIERE : DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE DU LOT B :
MACONNERIE/SERRURERIE/OUVRAGES DIVERS**

Une nouvelle consultation avait été nécessaire à l'issue de laquelle trois entreprises ont répondu sur sept consultées. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin dernier pour procéder à l'ouverture des plis, immédiatement transmis à la D.D.E.A. de la Loire, maître d'œuvre du projet, pour analyse technique et financière. C'est l'entreprise DUIVON, de Saint Martin la Sauveté, qui est retenue, puisqu'elle a présenté une offre conforme et par ailleurs moins-disante, pour un montant HT de 85.643 €. Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer les pièces afférentes à ce marché.
Début des travaux cet automne.

AVENANT AU CONTRAT DES RESPONSABLES DE LA BILLETTERIE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer des avenants aux contrats de travail des responsables de la billetterie pour adaptations liées aux horaires.

SINISTRE STADE DE FOOT 2008 : REMBOURSEMENT DE LA FRANCHISE

Lors du tournoi « Mathis » de 2008, un court-circuit avait provoqué un incident. L'assurance de l'association a pris en charge le sinistre et a remboursé la Commune moins la franchise s'élevant à 231,30 €. Le remboursement de ce montant par l'association, clôturant ainsi ce dossier, a été accepté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Chaque année, le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde adresse à chaque commune membre, son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable qu'il gère. Chaque élu a pu en prendre connaissance à l'occasion du conseil. Ce rapport reste à disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur Pascal PONCET s'est proposé et a été désigné à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents comme contact privilégié avec les services de l'Etat en matière de défense et de sécurité (réunions d'information,...)

PISCINE : RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE LA BILLETTERIE EN AOUT

Trois candidatures spontanées ont été réceptionnées : Morgan EXTRAT, 19 ans ; Johanna HENRIQUÉ, 22 ans et Manon CHEINE, mineure donc « non recevable ». Ont été reçus par Mesdames RICHARD et VEILLAS, les deux premiers candidats. Les deux candidatures étant jugées sensiblement identiques, la décision a du être prise à l'issue d'un vote à bulletin secret succédant à une présentation des postulants. Ce procédé a permis une décision plus partagée.

C'est Morgan EXTRAT qui a été retenu comme responsable de la billetterie à compter du 1^{er} août. Johana Henriqué sera reçue par le Maire.

FRANCE TELECOM : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Un titre de recette d'un montant de 1.833,58 € sera émis par la commune à l'attention de France Télécom pour occupation du domaine public de leurs installations. Ce montant correspond à :

• 29,928 km d'artères aériennes	1.416,79 €
• 10,424 km d'artères souterraines	370,16 €
• 1,97 m ² de surface d'occupation des sols	46,63 €

CONVENTION AVEC LE C.D.G. POUR TRAITEMENT DES DOSSIERS DES AGENTS

Afin de centraliser les informations, le centre de gestion propose de passer une convention aux termes de laquelle les collectivités lui transmettront les dossiers des agents désireux de bénéficier d'une cessation progressive d'activité ou en âge de faire valoir leur droit à la retraite. Le C.D.G. devient alors interlocuteur unique auprès de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales). L'intérêt de cette convention triennale, outre le traitement de ces dossiers par des « spécialistes », est la facturation par dossier transmis, donc au coût réel. Le Maire est autorisé à signer ladite convention, à l'unanimité des membres présents.

UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Une rencontre a eu lieu avec le professeur de tennis du club afin de clarifier l'utilisation des équipements sportifs.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

C'est la possibilité donnée à une commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Ce droit ne peut être instauré que dans les communes disposant d'une carte communale ou d'un PLU approuvé. Dans l'actuelle situation de la commune ce droit ne peut être exercé.

URBANISME

Il fut abordé l'avancement du PLU (reprise des travaux en septembre). Pour information, le cabinet CESAME, retenu pour réaliser l'étude d'impact environnementale, fera une première présentation de ses travaux à l'automne.

Un terrain situé rue de Vichy fit l'objet d'un examen pour convenir des suites à donner eu égard au droit du sol et aux autorisations d'urbanisme après concertation avec la DDEA et l'architecte des bâtiments de France.

CAPTURE DES PIGEONS

La convention a été signée, l'arrêté municipal établi. Un contact est prévu pour organiser la formation des intervenants.

QUESTIONS DIVERSES

- **Départ de l'Assistante Sociale** : Catherine GOUTTENOIRE, en poste depuis deux ans a obtenu sa mutation sur le secteur de Montbrison. Dans l'attente de sa remplaçante, c'est Amelle SAHRAOUI qui assurera l'intérim jusqu'au 31 octobre.
- **Abribus du Conseil Général** : le marché qui liait le Conseil Général et la société JC DECAUX n'a pas été renouvelé. C'est MDO-France qui est l'attributaire depuis le 1^{er} juillet. Les deux abribus gérés par le Conseil Général se situent aux Rivières et route de Juré. De façon certaine, l'emplacement de ce dernier sera maintenu (remplacement de l'existant par un nouvel équipement). Par contre, celui des Rivières, du fait de sa faible fréquentation (3 enfants) pourrait ne pas être reconduit. Une réunion avec un intervenant du Conseil Général, la société MDO-France et une personne du service de Monsieur LAZZARESCHI (DDE) sera organisée en Mairie dès que possible. Le conseil souhaite son maintien sur un lieu plus pertinent.
- **Voirie**: réunion le 31 juillet pour la programmation 2010
- **Pandémie de grippe A-H1N1** : Au fur et à mesure des recommandations émanant de la Préfecture, des dispositions seront mises en place. Des premiers contacts ont eu lieu avec les autorités.
- **Tribunal des affaires de sécurité sociale** : suite à la menace de fermeture du TASS de Roanne, Madame le Maire de Roanne Laure DEROCHE avait mobilisé les maires de l'arrondissement. La commune de Saint Just avait affirmé son soutien. Il s'avère, selon la réponse de Brice HORTEFEUX à Madame le Maire de Roanne,

que le projet de fermeture n'est plus à l'ordre du jour, pour le moment en tout cas.

- **Les commissions** : Le Maire demande aux élus de réfléchir au rôle des commissions pour éventuellement apporter des ajustements quant à leur contenu, leur déroulement ...
- **Mur de soutènement en pierres d'accès à la rue du Forez** : il sera repris. Financement 2010.
- **Défibrateurs** : Une formation à l'intention des Saint Jurauds aura lieu cet automne salle ERA. Un appareil équipe déjà la piscine.

SEANCE TERMINEE A 23 H00